



2
Jours

Le cadre général des procédures fiscales

dans FISCALITE - OBLIGATIONS DECLARATIVES / Réf : JCF-FISC-157

Objectifs de la formation

- Faire face à un contrôle fiscal
- Maîtriser les différentes phases du contrôle fiscal et les recours à la disposition des contribuables
- Contester auprès de l'administration et des tribunaux les rectifications des bases d'imposition

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Déterminer le cadre général des procédures fiscales

- Les impôts soumis à vérification
- Les délais de prescription et la règle de l'intangibilité d'ouverture du premier exercice non prescrit
- Les pouvoirs de contrôle de l'administration et son organisation

Jour 1 - Après-midi

2. Définir le contrôle fiscal

- Le déroulement du contrôle fiscal
- Les propositions de rectifications
- Repérer et gérer des vices de procédure
- Les sanctions
 - Les pénalités et intérêts de retard
 - Les sanctions pénales
 - La mise en recouvrement

Jour 2 - Matin



3. Gérer la transaction fiscale et ses effets

- La distinction contentieuse de l'assiette et contentieux du recouvrement
- La répartition du contentieux entre les ordres de juridiction
- Répondre aux demandes de l'administration

Jour 2 - Après-midi

4. Identifier le rôle de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires

- La gestion des recours
- Les réclamations
- Le recours hiérarchique
- Les recours devant une juridiction

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Direction, comptable, personnel du service financier et fiscal

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques



- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



